

Draft Résolution XTR-IV-3

**PROJET DE RÉSOLUTION SUR LA PRÉPARATION DE LA MISE EN OEUVRE DU
"RÉSEAU DE L'ACADÉMIE ECOMED de l'UNESCO"**

Le Conseil intergouvernemental du Programme Hydrologique Intergouvernemental (PHI) de l'UNESCO

Notant que la région MENA (Méditerranée et Afrique du Nord) est confrontée, comme de nombreuses autres régions, aux conséquences du changement climatique sur le stress hydrique et la durabilité de l'écosystème de la côte méditerranéenne

Notant en outre que ces phénomènes, ainsi que les déplacements massifs de population, amènent les gouvernements de cette région, à tous les niveaux, à faire face à une raréfaction croissante des ressources en eau, à l'absence d'infrastructures de traitement suffisantes pour les eaux usées rejetées dans la mer ainsi qu'à des systèmes de drainage urbain adéquats

Rappelant la résolution de l'Assemblée générale des Nations unies déclarant que l'accès à l'eau potable et à l'assainissement est un droit humain en juillet 2010 et la « Déclaration de Paris » de la COP21 en décembre 2015, appelant à un dialogue méditerranéen sur les stratégies d'adaptation au changement climatique face aux graves impacts sur les ressources en eau qui s'épuisent rapidement, aux risques environnementaux et aux risques croissants pour la santé publique

Rappelant en outre Les recommandations de la stratégie de l'UpM pour la mise en œuvre de programmes prioritaires visant à établir des exigences minimales de qualité pour les effluents de traitement des eaux usées et à assurer un traitement adéquat des eaux usées pour éviter la pollution en aval et les dispositions de la Convention de Barcelone selon lesquelles toutes les agglomérations doivent assurer le traitement de leurs eaux usées urbaines avant de les rejeter dans l'environnement

Considérant que l'Agenda 2030 pour le développement durable comprend un objectif spécifique sur l'eau et l'assainissement (ODD 6) qui vise à « assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et de l'assainissement pour tous » et que l'UNESCO a été désignée pour co-diriger avec l'UNDESA l'Accélérateur de développement des capacités du Cadre mondial d'accélération de l'ODD 6 des Nations Unies et que l'UNESCO est la seule organisation des Nations Unies avec des organes intergouvernementaux sur les sciences de l'eau et de l'océan

Considérant aussi les objectifs du PHI-IX et ses cinq domaines prioritaires tels qu'ils ont été approuvés par le Conseil du PHI à sa 24e session, ainsi que le projet 41 C4 et C5 et ses résultats liés à l'eau

Reconnaissant la nécessité d'une plateforme internationale pour faciliter l'échange de connaissances en partageant les meilleures pratiques et inspirer des

projets de recherche sur des solutions innovantes dans les pays concernés ainsi que des programmes d'éducation, de sensibilisation sociétale et de formation professionnelle des futurs gestionnaires et ingénieurs des services urbains face aux défis climatiques du développement durable de la région

Accueille favorablement

la proposition soumise par le Comité national libanais du PHI de lancer l'Académie « ECOMED (Environmental Coastal Cooperation for Metropolitan Eco-sustainable Development) » en tant que réseau sous l'égide de l'UNESCO, avec un secrétariat basé au W-SMART, qui est un partenaire officiel de l'UNESCO, et en coordination avec les comités nationaux du PHI et les institutions nationales des pays en amont et en aval, et en collaboration avec d'autres organisations et institutions scientifiques, qui : a) fourniront un renforcement des capacités par le biais des membres du réseau ; b) soutiendront la surveillance des écosystèmes côtiers et c) partageront les connaissances pour soutenir la recherche locale, l'éducation et les programmes de développement professionnel des pays concernés confrontés aux impacts climatiques toujours croissants ;

Demande

aux membres proposés du réseau de préparer leurs cadres stratégiques et de mise en œuvre en coordination et en consultation avec le groupe de travail sur les initiatives phares et de les présenter pour approbation à la 25e session du Conseil du PHI

Demande en outre

au Secrétariat du PHI : a) d'examiner les cadres stratégiques et de mise en œuvre proposés avec les autorités nationales par le biais des comités nationaux du PHI et d'inviter des nominations d'experts, de créer une équipe spéciale chargée de préparer son mandat avant la fin du mois de janvier 2022, et de le soumettre pour approbation à la 25e session du Conseil du PHI ; b) de poursuivre la coopération avec l'UpM, le PNUE MED POL et le MAP et d'autres agences des Nations Unies, en particulier l'ESCWA, afin de faciliter la faisabilité et le plan de mise en œuvre du réseau ;

Encourage

les États membres à participer activement à cette initiative.